

Libreville 2000

Réunion des Ministres Africains
chargés du Commerce

13-15 Novembre 2000

COMMUNIQUE FINAL

Nous, Ministres Africains chargés du Commerce, réunis à Libreville (Gabon), du 13 au 15 novembre 2000 ;

Conscients des changements profonds qui interviennent dans l'économie mondiale et de leur incidence sur les pays africains ainsi que des efforts nécessaires pour adapter les économies de nos pays de façon à poursuivre une croissance et un développement économiques soutenus en vue d'éradiquer la pauvreté ;

Reconnaissant que le commerce international contribue à la croissance économique et au développement ;

Considérant la participation limitée des pays africains à l'économie mondiale et au système commercial multilatéral ;

Tenant compte en outre du niveau très bas des échanges commerciaux intra-africains ;

Considérant les difficultés de mises en œuvre des accords et règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par les pays africains ;

S'appuyant sur les Déclarations d'Alger et du Caire, des Ministres Africains Chargés du Commerce ;

1. Réaffirmons l'engagement du continent africain à œuvrer dans le cadre du système commercial multilatéral pour une place significative et équitable dans les échanges internationaux ;
2. Demandons à l'Organisation mondiale du commerce de jouer un rôle plus actif dans ce processus en adoptant et mettant en œuvre un programme spécial de renforcement des capacités financé par le biais du budget ordinaire et encourageons également les pays et institutions donateurs à compléter ces efforts par des contributions financières supplémentaires ;
3. Réaffirmons la position africaine qui situe les questions de développement comme le défi majeur auquel le système commercial multilatéral doit faire face. Les futures négociations multilatérales devront donc être préparées de manière appropriée et tenir compte, de façon urgente, de la dimension développement et comprendre les points suivants :
 - les ajustements structurels qui exigent des économies développées qu'elles réduisent un ensemble de mesures de protection et de soutien en faveur des secteurs inefficaces ;
 - un programme équilibré et large tenant compte des préoccupations et des intérêts de tous les pays africains ;
 - un examen des questions de mise en œuvre, en particulier les engagements en faveur des pays en développement ;

COMMUNIQUE FINAL

- un examen des déséquilibres résultant des Accords du Cycle d'Uruguay ; et
 - la prise en compte des besoins du commerce et des finances des pays en développement ;
4. Soulignons la nécessité d'une approche coordonnée concernant les négociations à l'Organisation mondiale du commerce et celle devant se tenir prochainement dans le cadre de l'Accord de Cotonou, qui établit un nouvel arrangement commercial entre les pays ACP et l'Union Européenne et encourageons une telle approche ;
 5. Encourageons les efforts des Etats Africains pour renforcer et redynamiser les organisations économiques sous-régionales, outils indispensables de développement du commerce intra-africain ;
 6. Exhortons l'Organisation mondiale du commerce à coopérer avec les autres Institutions multilatérales de financement et de développement, notamment la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international afin de parvenir à une grande cohérence, conformément aux Accords de Marrakech ;
 7. Demandons l'accès libre et sans quota sur tous les marchés des pays développés des produits d'origine des pays africains. A cet égard, nous nous réjouissons du nouvel Accord de partenariat conclu entre les pays ACP et UE. Nous apprécions également les efforts déployés par les Etats-Unis conformément à la Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique et nous demandons instamment que toutes les possibilités soient explorées pour faire en sorte que cette Loi puisse servir les intérêts de tous les pays africains et favoriser leurs produits ;
 8. Demandons l'application effective des mesures du G7 en faveur de l'annulation d'une partie de la dette de tous les pays africains et invitons d'autres créanciers, y compris les institutions financières, à prendre des mesures semblables en vue de dégager des ressources supplémentaires pour permettre des investissements technologiques adaptés au commerce international ;
 9. Appelons la Communauté internationale à agir pour la mise en place d'un Fonds Mondial de Solidarité visant à réduire la pauvreté en Afrique et dans le monde ;
 10. Soulignons la nécessité de faire du commerce l'une de priorité dans les politiques nationales de développement de nos pays respectifs en assurant une meilleure coordination au niveau national entre les différents acteurs ;
 11. Demandons l'accélération de la mise en œuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés par l'amélioration de ces mécanismes d'exécution et de suivi et l'allocation de ressources suffisantes ;
 12. Appelons à simplifier et à faciliter le processus d'accession des pays africains non Membres de l'Organisation mondiale du commerce, selon des modalités compatibles avec leur niveau de développement. A cet effet, nous demandons une assistance technique et financière suffisante et adéquate en faveur de ces pays ;
 13. Avons noté la grande qualité des travaux accomplis au niveau des Ateliers de la Conférence, et demandons que les résultats de ces travaux fassent l'objet d'une publication sous la dénomination des Actes de Libreville.
-